

Mot du maire

Séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2024

Évaluation de changement de MRC

Depuis plusieurs années, le conseil municipal et l'équipe de direction de la Municipalité se questionnent sur la raison de faire partie de la MRC du Val-Saint-François, considérant que les entités qui la composent sont davantage axées sur le volet agricole, industriel et commercial. Or, Saint-Denis-de-Brompton est plutôt composée de 82 % de résidentiel, très peu de volet agricole, industriel ou commercial, mais davantage orientée sur la villégiature avec ses grands espaces et ses 5 lacs, ainsi que le développement de son attrait touristique qui est en plein essor, entre autres avec le Domaine Lac Brompton et l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford. Ainsi donc, la MRC de Memphrémagog et ses municipalités semblent avoir beaucoup plus de similitudes avec la nôtre, notamment Orford et North Hatley.

Il est important de rappeler que notre Municipalité contribue à plus de 20 % du budget de la MRC du Val-Saint-François via notre quote-part basée uniquement sur la richesse foncière uniformisée (RFU), ce qui représente un montant de 579 500 \$, alors que la MRC est composée de 18 municipalités. Pour nous, ceci n'est pas équitable, considérant le peu de services complémentaires reçus, dont aucune piste cyclable et peu d'implication pour le développement touristique. Bref, on paie pour des services que nous n'avons pas pour notre Municipalité.

En bons gestionnaires, ce soir nous allons présenter une résolution pour donner un mandat à deux volets à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). C'est-à-dire dans un premier temps, faire l'analyse comparative des services et répartition des quotes-parts entre la MRC du Val-Saint-François et celle de Memphrémagog. Si celle-ci se veut concluante, nous vous reviendrons pour le 2^e volet, qui sera d'établir les impacts financiers que cela pourrait représenter pour notre Municipalité. C'est un peu comme lors d'une séparation; il faut évaluer les actifs et passifs que cela peut représenter, mais également les implications financières pour adhérer à la nouvelle MRC, s'il y a lieu.

Je tiens à vous mentionner, et ce, par respect et transparence envers la MRC du Val-Saint-François, que notre directeur général Pascal Blais et moi-même, avons rencontré le préfet, le vice-préfet et sa directrice générale, ainsi que le préfet de la MRC de Memphrémagog. Celui-ci nous indique comprendre notre démarche, considérant nos vocations respectives. Nous avons aussi rencontré notre député provincial André Bachand, de même que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant notre démarche à venir. Ce mercredi, lors de l'atelier de travail, je vais en informer les autres maires qui composent la MRC du Val-Saint-François, question de transparence et respect dans nos relations.

Il est important de mentionner que c'est la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui, à la fin, tranchera si elle accepte ou non notre demande de changement de MRC, naturellement si notre démarche nous amène à en faire la demande.

Préparation du budget 2025

Nous sommes à travailler sur le budget 2025 et, pour ce faire, nous avons modifié la façon de procéder. Nous avons instauré des rencontres prébudgétaires des différents services et comités, réunissant le directeur général, le maire, le ou la directrice du service et les conseillers qui s'impliquent dans les comités concernés. Une fois les rencontres complétées, il y aura présentation au Conseil d'une première ébauche du budget, lors de deux rencontres consacrées à l'étude et analyse des revenus et dépenses, ainsi que les projets que nous voulons réaliser dans la prochaine année.

Nouveau rôle d'évaluation

Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation des propriétés est complété et il est disponible sur le site de la MRC. Comme plusieurs autres municipalités, Saint-Denis-de-Brompton continue d'être attractive et recherchée dans le marché immobilier, principale raison pour laquelle l'augmentation du nouveau rôle d'évaluation est en moyenne de 55 %. Pour certaines propriétés, ce sera davantage, alors que pour d'autres ce sera moindre. Il est important de mentionner que cette évaluation a été faite par une firme indépendante, soit la firme reconnue JP Cadrin et associés, qui est celle mandatée par la plupart des villes et municipalités. Ce nouveau rôle d'évaluation ne signifie toutefois pas que le taux de taxation augmentera de 55 %, mais sera révisé à la baisse en fonction du budget qui aura été adopté par le Conseil.

Travaux sur la Côte de l'Artiste

En date d'aujourd'hui, les travaux majeurs sur la Côte de l'Artiste se déroulent comme prévu au niveau de l'échéancier et des coûts. La météo est d'ailleurs de notre côté. Il faut également mentionner qu'il y aura des travaux de dynamitage vers la fin de cette semaine.

Règlement de contrôle intérimaire

Ce soir, nous avons une résolution qui concerne l'adoption de ce que l'on appelle un RCI : règlement de contrôle intérimaire. Celui-ci s'inscrit dans les étapes pour notre nouveau schéma d'aménagement actuellement en préparation par la MRC et selon les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) reçues au mois de mai dernier. Le RCI va avoir un effet de gel pour toutes les futures demandes de projets de développements domiciliaires qui seront présentées à la Municipalité. Cela n'a toutefois aucun impact sur les projets déjà déposés et acceptés par la Municipalité. En procédant ainsi, cela va permettre de faire accélérer le processus du nouveau schéma d'aménagement pour notre Municipalité, qui inclut le nouveau périmètre urbain.

Daniel Veilleux

Maire